



Refus du père de prendre ses responsabilités

Par **Liselotte**, le **28/08/2018** à **10:27**

bonjour divorcée depuis novembre dernier on se partage la garde de notre fils de 6 ans la semaine dernière ce dernier était chez son père mais avait rendez-vous chez l'ophtalmo le jeudi 23 son père jusqu'au dimanche soir d'avant était d'accord de l'y emmener mais à ensuite refusé car soi-disant problème de voiture (alors que sa mère lui aurait prêtée la sienne) j'ai donc été obligé d'y aller alors que je travaillais la nuit du 22 j'ai donc demandé à mon père de m'y conduire par sécurité pour mon fils.sachant que je retravaillais le soir à 21H. Mon ex mari refuse de prendre toutes responsabilités qui incombent envers son fils il l'avait laissé un week end entier avec un panaris à la main sans aller voir un docteur j'aimerais avoir mon ils plus longtemps chez moi mais je n'avais pas assez de preuves quand à l'alcoolémie du père(ce dernier avait accepté de se faire soigner uniquement pour avoir son fils)que dois-je faire revoir mon avocate et reconsulter le JAF?

Par **Visiteur**, le **28/08/2018** à **12:25**

Bjr
Oui, bien entendu